

Avis d'appel public à la concurrence

Dénomination et adresse de la Collectivité passant le marché :

CCAS
HOTEL DE VILLE - Rond Point des Messageries Maritimes - 13600 LA CIOTAT

Correspondant : Madame PLAMBERCK
Service gestionnaire : Direction du CCAS

courriel : direction.ccas@mairie-laciotat.fr,
adresse Internet : <http://www.laciotat.com>.
Téléphone : 04.08.83.89.25
Télécopie : 04.42.08.47.59

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Type de procédure : appel d'offres ouvert.

Type de marché de fournitures : achat.

Objet du marché :

Fournitures et mise à disposition de plateaux repas individuels nécessaires au fonctionnement du portage de repas à domicile géré par le CCAS de LA CIOTAT.

Caractéristiques principales :

livraison de plateaux repas individuels.

Refus des variantes.

Prestations divisées en lots : non.

Durée du marché ou délai d'exécution : 2 ans - A compter du 1^{er} juillet 2008 et jusqu'au 31 décembre 2010.

Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures) : 1^{er} juillet 2008.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Mandats administratifs sur factures établies – Délai global de paiement : 45 jours

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée : EURO.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Tous les renseignements et justificatifs conformes aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire;
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner;
- Déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 323-1 du code du travail;
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles;

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels;
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature;
- En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise;
- Echantillons, descriptions et/ou photographies des fournitures;
- DC 4 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics);
- Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature : production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières et production d'un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché;
- DC 5 (Déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics);
- DC 8 (Acte d'engagement, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics);
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

- Pièces prévues aux articles R. 324-4 ou R. 324-7 du code du travail;
- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger;
- DC 7 ou documents équivalents en cas de candidat étranger (Etat annuel des certificats reçus, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics);
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Autres renseignements :

Modalités de demande d'obtention du dossier de consultation :

Courriel direction.ccas@mairie-laciotat.fr
Téléphone 04-08-83-89-25 - Télécopie : 04-42-08-47-59

Envoi du Cahier des Charges : par courrier

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :

Correspondant : Mme CHARDAYRE - Tél. : 04.42.62.75.02

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :

Correspondant : Mme PLAMBERCK - Tél. : 04.42.08.88.39

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Secrétariat général - Tél. : 04.42.83.89.25

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17 mars 2008.

Date parution dans le BOMP et JOUE : 21 mars 2008.

Modalités de remise des offres : remis contre récépissé ou par lettre recommandé avec AR

CCAS - MAIRIE DE LA CIOTAT - RD PT DES MESSAGERIES MARITIMES – 13600 LA CIOTAT

Date limite de réception des offres : 19 mai 2008.

Délai minimum de validité des offres : jusqu'au 17 août 2008.

ACTE D'ENGAGEMENT

OBJET : ACTE D'ENGAGEMENT POUR LA LIVRAISON DE PLATEAUX REPAS INDIVIDUELS NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE PORTAGE DE REPAS GERE PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE LA CIOTAT

PROCEDURE DE PASSATION :

APPEL D'OFFRES OUVERT
(Articles 33, 57 à 59 et 77 du Nouveau Code des Marchés Publics)

ACTE D'ENGAGEMENT

VARIANTES / OPTIONS

Cet acte d'engagement :

correspond à la solution de base unique de la consultation

A – Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché

CCAS de La Ciotat

Rond Point des Messageries Maritimes

BP 161

13708 LA CIOTAT CEDEX

Tél : 04.42.08.88.39

Fax 04.42.08.47.59

Internet : <http://www.laciotat.com> rubrique entreprendre

Nom, prénom, qualité du signataire du marché :

Monsieur Patrick BORÉ

Président du CCAS

Personne responsable du marché :

Monsieur Patrick BORÉ

Président du CCAS

Objet du marché :

Marché pour la livraison de plateaux repas individuels nécessaires au fonctionnement du service portage de repas géré par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de La Ciotat

Désignation et téléphone de la personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du Code des marchés publics :

Patrick BORÉ, Maire

Président du CCAS

Rond Point des Messageries Martimes

B.P. 161

13708 LA CIOTAT CEDEX

Tél : 04.42.08.88.00

Fax : 04.42.08.45.25

Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire :

Monsieur le Trésorier Payeur de La Ciotat

Avenue Kennedy

13600 LA CIOTAT

Tél : 04.42.83.11.50

Imputation budgétaire :

604.612

Le présent marché est passé en vertu des articles 33 57 à 59 et 71 du Code des marchés publics

B – Engagement du candidat

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle et téléphone :

- Agissant pour le compte de la société (*indiquer le nom et l'adresse*)
- Agissant pour le compte de la personne publique candidate (*indiquer le nom, l'adresse*)
- Agissant en tant que mandataire
- du groupement solidaire du groupement conjoint

Pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature du

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (ou cahier des clauses particulières) n° et des documents qui y sont mentionnés,

1. je m'engage, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à livrer les fournitures ou à exécuter les prestations demandées aux prix ci-dessous (1) :

je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement (*rayer les mentions inutiles*) :

- sur l'ensemble des travaux, fournitures ou prestations de services :

	HT	TTC
Prix unitaire d'un plateau repas		
Montant global : - pour 25 000 plateaux - pour 60 000 plateaux		

Montant TTC arrêté en lettres à :

.....
.....
.....

la mention ci-dessous est à rajouter à la main sur ci-dessous sur le présent acte d'engagement.

B – Engagement du candidat (suite)

2. Compte à créditer – joindre un relevé d'identité bancaire ou postal

Numéro :

Banque :

Centre de chèques postaux de :

3. Mode de règlement

Virement administratif

4. Délai maximum de paiement – taux des intérêts moratoires

Le délai maximum de paiement est de 45 jours

En cas de dépassement de ce délai contractuel, le taux des intérêts moratoires applicable est le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir augmenté de deux points.

5. Bénéfice de l'avance forfaitaire

Il sera versé une avance forfaitaire représentant 5 % du montant annuel du marché et sera exigé une garantie à première demande en contre partie de son versement. L'avance commencera à être remboursée par précompte sur les acomptes quand le montant du marché atteindra 65 %, le remboursement sera achevé à 80 % de réalisation du marché. L'avance forfaitaire ne portera que sur les premiers mois de la prestation.

Le titulaire du marché peut renoncer par écrit au versement de l'avance forfaitaire.

Le candidat refuse le versement de l'avance forfaitaire

Le candidat accepte le versement de l'avance forfaitaire

6. Délai d'exécution

Le délai d'exécution du marché est fixé par le bon de commande.

7. Durée de validité de l'offre

L'engagement figurant au 1° me lie pour la durée de validité des offres indiquée au règlement de la consultation ou dans l'avis public à la concurrence.

8. Origine des fournitures (marchés de fournitures seulement)

Pays de l'Union européenne, France comprise ;

Pays membre de l'Organisation mondiale du commerce signataire de l'accord sur les marchés publics (Union européenne exclue) ;

Autre

A _____, le
Le candidat
(représentant habilité pour signer le marché)

C – Réponse de l'administration

La présente offre est acceptée :

En ce qui concerne le lot unique ou la totalité des lots ;

Pour un montant total de : HT

Le présent acte d'engagement comporte les annexe(s) énumérée(s) ci-après :

IMPRIME	DC4	DC5	AUTRE : Préciser
NOMBRE			- DQE - Bordereau des prix

Etat et ses établissements :

Visa ou avis du contrôleur financier

ou du contrôleur d'Etat

A , le

Signature (de la personne responsable du marché ou du représentant de la collectivité ou de l'établissement compétent pour signer le marché)

Collectivités locales et leurs établissements publics : date de transmission en Préfecture :

D – Cadre pour formule de nantissement ou de cession de créances

Formule d'origine

Copie certifiée conforme à l'original délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément à la loi N° 81-1 du 2 janvier 1981 modifiée facilitant le crédit aux entreprises en ce qui concerne :

la totalité du marché

la totalité du bon de commande n° afférent au marché
(indiquer le montant en chiffres et en lettres)

.....
.....
.....

la partie des prestations évaluées (indiquer le montant en chiffres et en lettres) à

.....
.....
.....

que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct

la partie des prestations évaluées (indiquer le montant en chiffres et en lettre) à

.....
.....
.....

la partie des prestation évaluées (indiquer le montant en chiffres et en lettres) à

.....
.....

et devant être exécutées par

.....
.....

en qualité de :

co-traitant

sous-traitant

A

le
Signature

Annotations ultérieures éventuelles

La part de prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée (indiquer l'unité monétaire d'exécution du marché et le montant en lettres) à :

.....
.....
.....

A

le

D – Cadre pour formule de nantissement ou de cession de créances (suite)

Annotations ultérieures éventuelles (suite)

La part de prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée (indiquer le montant en chiffres et en lettres) à :

.....
.....
.....

A

le

Signature

La part de prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée (indiquer le montant en chiffres et en lettres) à :

.....
.....
.....

A

le

Signature

E – Notification du marché au titulaire

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Elle consiste en la remise d'une photocopie du marché au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification une copie du présent marché.

A _____ le _____

Signature du titulaire

En cas d'envoi en Lettre Recommandée avec AR : coller ci-après l'avis de réception postal daté et signé par le titulaire.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(Document à compléter et à joindre obligatoirement sous peine d'irrecevabilité de l'offre)

Je,
Soussigné(e), (nom, prénom)

.....
représentant la société

.....
candidate à : (reprendre l'intitulé figurant dans l'avis de publicité)

.....
Je déclare sur l'honneur, en application des articles 43, 44, 44-1 et 45 du CMP et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics :

- a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du **code pénal** : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1 ;
- b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du **code général des impôts** ;
- c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du **code du travail** ;
- d) ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce**;
- e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du **code de commerce**, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- f) ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce**, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;
- g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, au sens de l'article 43 du **code des marchés publics** ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
- h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.323-1 et, L.323-8-2 ou L.323-8-5, du **code du travail** concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Si le marché a une durée supérieure à 6 mois, je m'engage selon les dispositions du décret n°2005-1334 du 27 octobre 2005 à fournir tous les 6 mois à compter de la notification du marché jusqu'à la fin de son exécution, les pièces prévues aux articles R 324-4 ou R 324-7 du code du travail et ce jusqu'à la fin du contrat.

NB - Les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère seront acceptées si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française.

Cochez les cases correspondantes.

Fait à , le
(tampon de la société et signature en original)

REGLEMENT PARTICULIER DE CONSULTATION

**OBJET : FOURNITURES ET MISE A DISPOSITION
DE PLATEAUX REPAS INDIVIDUELS
NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DU
SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE
GERE PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LA VILLE DE LA CIOTAT**

PROCEDURE DE PASSATION :

APPEL D'OFFRES OUVERT
(Articles 33, 57 à 59 et 77 du Nouveau Code des Marchés Publics)

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE	Page 3
ARTICLE 2 : PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE	Page 3
ARTICLE 3 : EVALUATION DES BESOINS	Page 3
ARTICLE 4 : DUREE DU MARCHE	Page 3
ARTICLE 5 : ECHANTILLONS	Page 3
ARTICLE 6 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE, DOSSIER DE CANDIDATURE ET PRESENTATION DES OFFRES	Page 4
ARTICLE 7 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	Page 5
ARTICLE 8 : CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES	Page 5
ARTICLE 9 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	Page 6

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

Le présent marché concerne la fourniture et la mise a disposition de plateaux individuels nécessaires au fonctionnement du Service de Portage de Repas à Domicile géré par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de La Ciotat (C.C.A.S.).

Cette fourniture, destinée d'une part aux personnes âgées, et d'autre part aux SDF, est réalisée selon le procédé d'élaboration de la liaison froide.

Cette fourniture, couvrant les besoins alimentaires de la journée est à assurer pour tous les jours de la semaine, dimanche et jours fériés compris.

Le CCAS apporte une attention particulière aux prestations de service relatives à la fourniture de plats cuisinés à l'avance en liaison froide car il s'adresse principalement à des personnes âgées. Il est donc important que la prestation de service alimentaire soit d'excellente qualité et qu'un soin particulier soit apporté au conditionnement et à la présentation

ARTICLE 2 : PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

2.1 Procédure de passation :

Le marché est passé en vertu des dispositions du Code des Marchés Publics (marché à bons à commande).

2.2 Tranches et lots :

2.2.1. Il n'est pas prévu de décomposition en lot

2.2.2. La prestation correspond à la fourniture et mise à disposition de plateaux repas.

2.3 Variantes et options :

Les variantes et options sont interdites

2.4 Travaux intéressants la défense :

Sans objet

ARTICLE 3 : EVALUATION DES BESOINS

Les besoins sont de l'ordre de 25 000 à 60 000 plateaux repas par an.

Les soumissionnaires devront proposer une offre de prix unitaire des plateaux repas, présentés en plateau individuel, confectionnés, mis à disposition du C.C.A.S. dans ses locaux, sis Mairie de La Ciotat, Rond Point des Messageries Maritimes 13708 LA CIOTAT CEDEX.

ARTICLE 4 : DUREE DU MARCHE

La durée du marché est de 30 mois à compter du 1^{er} juillet 2008 jusqu'au 31 décembre 2010 sauf dénonciation de l'un ou l'autre des parties en respectant un délai de trois mois

. la durée des prestations est fixée dans l'acte d'engagement et ne peut pas être changée dans aucun cas .Le marché est renouvelable trois fois.la première période s'entend de la notification du premier bon de commande au 31 décembre 2008.

La dernière période du 1 juillet 2010 au 31 décembre 2010.

ARTICLE 5 : ECHANTILLONS

Le soumissionnaire sera tenu, en même temps que le dossier de soumission contenant les offres, de fournir au C.C.A.S., un échantillon de l'emballage du plateau repas et des contenants de denrées, dans les conditions énoncées à 5 « Présentation des contenants » du Cahier des Charges Techniques Particulières.

L'absence de ceux-ci entraînera le rejet de la candidature.

ARTICLE 6 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE, DOSSIER DE CANDIDATURE ET PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats devront fournir les justifications prévues à l'article 45 et 46 du Code des Marchés Publics. Notamment les compétences, les moyens de l'entreprise et des références sur des prestations équivalentes. Les candidats auront à produire un dossier complet, certifiant que l'entreprise est à jour de ses cotisations.

Les Cahiers des Clauses Administratives Particulières et Cahier des Clauses Techniques Particulières sont réputés être acceptés sans modification.

Les offres sont présentées sous triple enveloppe : portant les mentions « ne pas ouvrir » « plateaux repas pour le CCAS »

1^{ère} enveloppe intérieure :

- Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat, notamment :
- les références professionnelles du soumissionnaire et la liste des prestations similaires datant de moins de 2 ans,
- les certificats de qualification professionnelle, en cours de validité ou des références récentes en la matière.

L'absence de certificats de qualification professionnelle, n'entraînera pas l'irrecevabilité de l'offre dans la mesure où des références en la matière sont fournies.

- l'organisation générale de l'entreprise (siège social, organigramme).
 - la lettre de candidature (DC4) (si groupement)
 - déclaration du candidat (DC5) nouveau modèle
 - en cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
 - la déclaration sur l'honneur que l'entreprise n'emploie pas de personnel en situation irrégulière
 - la déclaration que le candidat ne fait l'objet d'aucune interdiction de concourir
 - l'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3
 - l'attestation sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales telles que demandées dans la déclaration du candidat.

Attention, l'entreprise susceptible d'être retenue devra obligatoirement fournir dans un délai de 7 jours à compter de la demande formulée par le CCAS, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents, à savoir :

⇒ L'état annuel des certificats reçus (DC7) ou à défaut,

- la liasse fiscale 3666-1 à 3666-4
- les certificats des administrations sociales (URSSAF, Sécurité Sociale)
- les certificats de la caisse des congés payés

2^{ème} enveloppe intérieure :

- un acte d'engagement complété, daté et signé par le représentant qualifié de l'entreprise et son annexe (bordereau des prix et détail estimatif)
- le cahier des clauses particulières accepté sans modification

3^{ème} enveloppe :

- la fourniture d'échantillon (sous pli à part)

ARTICLE 7 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 8 : CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Les critères et sous-critères de jugement des offres sont hiérarchisés conformément à l'article 53 du Code des Marchés Publics comme suit :

1^{ère} enveloppe : capacité du candidat au regard de ses références et/ou certificat

2^{ème} enveloppe :

1. Valeur technique de la prestation, objet du marché : pondération 200 pour cent

- 1.1 Les moyens techniques et humains affectés à l'objet du marché
- 1.2 Le tableau hebdomadaire du planning de fabrication et de livraison établi par rapport au jour de consommation (Cf. 3 « fabrication » du CCTP)
- 1.3 Le tableau du plan alimentaire établi sur 8 semaines (Cf. B « la prestation alimentaire du CCTP)
- 1.4 Les propositions de menus pour les huit premières semaines de fonctionnement du marché (août-octobre)
- 1.5 Les propositions du dispositif de remplacement destiné à pallier tout incident (retards, défauts de livraison, remplacement de tout ou partie de la fourniture Livrée, refus de marchandises...) (Cf. 7 « repas de dépannage) du CCTP)
- 1.6 Les moyens mis en œuvre pour optimiser le degré de satisfaction des usagers
- 1.7 Au vue de la fourniture d'échantillon
- 1.8 Des variantes des menus.
- 1.9 L'organisation du schéma de fonctionnement selon le descriptif du CCTP page 10
- 1.10 Des indications sur les emballages en matière de recyclage respectant le développement durable et explications sur les modalités de stockage

2. Prix des prestations : pondération 100 pour cent

Le candidat est informé que l'administration souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire : **EURO**.

3. Modalités d'emballage : pondération 50 pour cent

ARTICLE 9 : RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats s'adresseront au :

C.C.A.S.
Rond Point des Messageries Maritimes
B.P. 161
13708 LA CIOTAT CEDEX

Renseignement techniques et administratifs :



C.C.A.S. 04.42.08.88.39

E-mail direction.ccas@mairie-laciotat.fr

BORDEREAU DE PRIX DECOMPOSITION DE L'OFFRE

PRIX UNITAIRE DU PLATEAU REPAS PROPOSE : HT

DETAIL DE L'OFFRE EN HT

Coût alimentaire :

Emballage à usage unique (recyclable) :

Carton d'emballage :

Barquette :

Autres :

Frais de Fonctionnement :

Frais généraux d'exploitation :

Personnel :

Frais de Gestion :

Dispositif de Dépannage :

Rémunération :

DATE ET SIGNATURE DU SOUMISSIONNAIRE

DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF

QUANTITE

25 000 REPAS ANNUELS	60 000 REPAS ANNUELS

PRIX UNITAIRE DU PLATEAU REPAS PROPOSE : HT

DETAIL DE L'OFFRE EN HT

Coût alimentaire :

Emballage à usage unique (recyclable) :

Carton d'emballage :

Barquette :

Autres :

Frais de Fonctionnement :

Frais généraux d'exploitation :

Personnel :

Frais de Gestion :

Dispositif de Dépannage :

Rémunération :